

 Enregistrement	Offre de services pour le CI-SanarSoft/méthode de calcul	Date création 16/01/2020	Référence 51EN.002
		Dernière modif. 01/09/20	2 pages

Rédaction : Adia Coumba Ndaw et Jean Le Fur

Révision : Papa Souleymane Ndiaye, Martine Oumy Sagna, Jean le Fur, JLF&PSN (01.09.2020)

Mots clés : [facturation](#), [CI-SanarSoft \(projet\)](#), [offre de service](#), [enregistrement](#), tarification

Résumé : Méthode de calcul de la facturation pour les services liés au CI-SanarSoft (+Annexe : méthodes de facturation existantes en informatique).

Méthode de facturation CI/SanarSoft

La clé du CI est bien la saisie (y compris traçabilité) d'informations, c'est pour cela que la méthode de facturation retenue est la facturation sur le résultat (c'est-à-dire sur les informations qu'on aura à entrer).

C'est en effet un moyen pratique de faire des devis mais **surtout cela montre bien que toute la valeur ajoutée de CI-SanarSoft c'est de se concentrer et s'engager sur la qualité des informations.**

Ainsi un package sera fait sur le nombre d'informations entrés et sur la demande du client.

- Si on est face à un client qui désire le package (installation et entrée des informations) une remise lui sera faite sur le tarif de l'installation du CI.
- Si le client désire uniquement l'installation du CI et veut se charger lui-même de l'entrée de ses informations le tarif normal installation lui sera facturé.

Le tarif normal installation est fixé à **200 000 francs**.

Le Package (installations +informations) est fixé à : **100 000 Francs** installation et **30 000 Francs** pour chaque information entrée.

ANNEXE : les méthodes de facturation existantes en informatique

Dans le cadre d'une facturation d'offre de service en informatique il existe plusieurs possibilités pour définir une méthode de facturation. Mais SanarSoft compte tenu de la particularité de sa prestation offerte peut soit facturer **au temps passé**, soit selon **un forfait**, ou soit en fonction du **résultat obtenu**.

La facturation au résultat proposé lors de la réunion du 02.01.2020 par Jules, Moussa et Jean est la solution la moins retenue par les prestataires de service en informatique. Indexée sur le résultat final, elle présente une nature incertaine. Cependant on peut envisager ce type de rémunération que lorsqu'on a la certitude d'obtenir le résultat demandé.

La plupart des prestataires de services calculent le prix de leurs prestations **au temps passé** ou au **forfait journalier**. Par contre pour certaines prestations spécifiques, Il y'en a qui font une tarification mix qui consiste à prévoir un forfait ajustable à la hausse en cas de dépassement

d'un nombre d'heures défini à l'avance ou lorsque des prestations supplémentaires vous sont demandées. Cette solution est très recommandée en pratique, surtout si on a des difficultés à estimer le temps nécessaire à la réalisation de certaines prestations facturées au forfait. Et à ce titre un devis pourra servir de référence.

Comme une convention entre nous doit définir clairement toutes les caractéristiques de la facturation que nous avons retenu, je propose à la lecture de ce qui précède de statuer ensemble au courant de la prochaine réunion sur la méthode de facturation retenue pour nos prestations de services dans le cadre du CI-SanarSoft.

Quelle que soit la méthode de facturation qu'on aura retenue, le plus essentiel est qu'il doit permettre de nous rémunérer correctement et être suffisant pour compenser les dépenses d'exploitation et les frais généraux.

Pour cela il faut dans la tarification :

- Valoriser le prix d'une heure de travail si nous changeons et optons pour la facturation au temps passé
- Estimer le temps passé selon différentes tâches et le multiplier par le tarif d'une heure de travail si nous changeons et optons pour une facturation au forfait
- Déterminer un bénéfice prévisible si nous restons sur une rémunération au résultat.

Voici une méthode de calcul simple permettant de déterminer le coût de revient de nos prestations (et donc indirectement le tarif hors taxes à facturer par heure de travail) :

1. Recenser toutes les charges de SanarSoft et estimez leur montant
2. Calculer le nombre de jours travaillés sur l'année (ou le nombre d'heures)
3. Enlevez du chiffre obtenu les jours et heures non facturables
4. Diviser le montant total de nos charges par le nombre d'heures (ou de jours) travaillées facturables.
5. Ajouter à ce montant le bénéfice souhaité par heure (ou jour) de travail.

Le nombre qu'on aura obtenu correspond au montant minimum à facturer pour couvrir les charges annuelles de SanarSoft, tout en percevant la rémunération souhaitée.

Bien évidemment, après calcul il faudra apprécier si le montant est raisonnable et cohérent par rapport au marché, voir comment se positionne-t-il par rapport aux tarifs des concurrents.